



Paris, le 25 avril 2008 - N°108/D130

## Formation TRANSPORTS, TOURISME

Avant projet de programmes statistiques 2009

page

**Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire**

**Secrétariat général** - Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) - Service économie, statistiques et prospective (SESP)  
Sous-direction de l'observation statistique des transports .....2

**Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi**

**Insee** - Direction des statistiques d'entreprises  
Département des activités tertiaires - Pôle Tourisme ..... 11

**Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi**

**Secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services**  
Direction du Tourisme -  
Département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques..... 14

## **Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire**

**Secrétariat général** - Direction des affaires économiques et internationales (DAEI).  
Service économie, statistiques et prospective (SESP).  
Sous-direction de l'observation statistique des transports

### **1. Exposé de synthèse**

D'ici le début de l'année 2009, le ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire connaîtra une évolution de ses structure avec notamment la création du Commissariat général au développement durable (CGDD). La mise en place du Commissariat devrait conduire à rassembler au sein d'un même service statistique notamment les sous directions statistiques du SESP, l'Observatoire de l'Energie et l'IFEN.

Les travaux statistiques en matière de transports seront assez largement orientés en fonction des recommandations du rapport du CNIS de 2007 sur l'inventaire des besoins d'information sur les transports, mais également orientés vers une meilleure mesure des effets environnementaux des transports. La participation aux travaux de l'Observatoire « énergie environnement des transports » (OEET) sera à cet égard mobilisateur pour le SESP.

Les travaux de mise en ligne des résultats statistiques, notamment sous format Beyond se poursuivront pour améliorer le service rendu aux utilisateurs, mais également parce que cela permettra à terme de réduire la charge du service lié à la réponse à la demande. L'introduction des nouvelles technologies ne se bornera pas à la diffusion, mais s'étendra progressivement à la collecte d'information. C'est en particulier le cas pour la collecte de l'enquête TRM qui sera possible avant la fin 2008 par internet ; méthode qui devrait être étendue aux volets sectoriels des enquêtes structurelles annuelles.

La fin de l'année 2008 et une bonne partie de l'année 2009 sera consacrée à l'exploitation de l'enquête nationale transport et déplacements dont la collecte s'achèvera au cours du premier semestre 2008.

### **2. Travaux nouveaux pour 2009**

#### **2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées, enquêtes de périodicité supérieure à l'année**

Enquête auprès des entrepôts : L'enquête visera à décrire l'offre d'entreposage sur le territoire et l'activité des entrepôts. Il s'agit d'une part de décrire les caractéristiques des entrepôts telles que les surfaces, les accès (routier, embranchements ferroviaires, quais maritimes ou fluviaux...), le caractère couvert... Le deuxième volet de l'enquête visera à décrire l'activité physique d'entreposage avec notamment le type de marchandises, les volumes en entrée et sortie avec le mode de transport associé, la durée de stockage. Le comité de pilotage de l'enquête sera mis en place prochainement avec les représentants des directions du ministère (notamment DTMRF DPPR) et des professionnels. La constitution d'un répertoire des entrepôts constitue un préalable à la réalisation de l'enquête ; pour le moment les travaux ont consisté à identifier les entrepôts à partir de permis de construire (SITADEL), des emplois spécifiques (DADS) et les premiers travaux d'étude des installations classées ont débuté.

Cette enquête constitue un préalable à l'enquête sur les prix de l'entreposage qui sera lancée le plus rapidement possible en vue de réaliser l'indice des prix demandé dans le cadre du règlement européen sur les indicateurs conjoncturels.

Enquête transit : L'enquête vise à éclairer les enjeux d'ordre réglementaire, tarifaire ou d'infrastructure liés aux franchissements alpins et pyrénéens et au trafic en transit international. Les principaux thèmes abordés se rapportent aux caractéristiques des véhicules, au trajet routier (y c. points de chargement et de déchargement et de passage de frontière), approvisionnement en carburant, conduite en double équipage, abonnement au franchissement des tunnels...) et des marchandises transportées (groupe européen NST, tonnage, dangerosité éventuelle,...). En 2009 sera lancée la

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques 2009 de la formation « Transports, tourisme »

quatrième opération du type (voir demande d'avis d'opportunité présenté à la formation de mai 2008), après celles réalisées en 1992/1993, 1999 et 2004. Elle s'inspirera largement des enquêtes antérieures, la principale modification envisagée portant sur l'extension du champ aux flux de transit :

- empruntant le tunnel sous la Manche et le port de Calais d'une part, le port de Marseille d'autre part,
- aux traversées centrales pyrénéennes enquêtées postérieurement à l'enquête transit en 2004,
- aux autoroutes ferroviaires Aiton-Orbassano et Bettembourg-Perpignan, à l'instar des enquêtes suisse et autrichienne sur leur segment alpin.

L'enquête sur les prix du transport maritime de marchandises : Le règlement européen 1165/98 modifié par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe D de ces deux textes. La France est en retard dans ce domaine par rapport à ses obligations européennes. Les premiers contacts avec la profession ont été pris et l'analyse des travaux menés dans les autres pays-membre de l'UE a débuté. L'indice qui sera mis en place si possible à compte de 2009 devrait intégrer une partie provenant des indices de fret pour le transport de vrac, la partie relative au transports de conteneurs et le roulier étant collectée à partir d'une enquête spécifique.

Enquête sur l'utilisation des deux roues à moteur : une enquête légère et périodique sur l'utilisation des deux roues à moteur devrait être mise en œuvre à partir de 2009. Elaborée en coopération avec l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, il permettra de mieux suivre l'évolution de la circulation des deux-roues motorisés.

Rénovation de l'enquête sur les déplacements touristiques : Cette enquête menée sous la responsabilité de la Direction du tourisme du MINEFE connaîtra en 2008 une modification du questionnaire. Le volet anciennement consacré aux voyages « longue distance » avec aller-retour dans la journée sera intégrée à compter des enquêtes du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 dans la partie principale et donc sur un échantillon plus important que par le passé et recueilli mensuellement.

Programme de refonte des enquêtes structurelles annuelles d'entreprises (RESANE) et volets sectoriels transports : Cette refonte sera opérationnelle en 2009 sur les enquêtes 2008. Elle conduira à réorganiser sensiblement le partage de la collecte d'information, même si la sous-direction de l'observation statistique des transports restera maître d'ouvrage de la partie « Transports » de l'enquête structurelle annuelle (ESA) réalisée dorénavant par l'Insee. Cette enquête « ESA » qui comportera des questions, d'ordre comptable, spécifiques transports sera complétée de volets sectoriels dont la collecte sera assurée par le SESP. Ces volets sectoriels (voir demande d'avis d'opportunité présenté à la formation en mai 2008) seront annuels pour certains d'entre eux (transport routier de marchandises, transport urbain et routier de voyageurs) ou moins fréquents (taxi, remontes pentes...). Les volets sectoriels sont maintenus au sein du SESP afin d'offrir la plus grande proximité possible avec le ministère en particulier pour évoluer rapidement dans le cadre de la mise en place de l'observation en matière d'émissions polluantes et venir en complément des enquêtes ou études statistiques menées sur l'activité physique des véhicules.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs**

La poursuite des travaux menés d'exploitation des DADS afin de mieux connaître l'emploi d'une part avec notamment une localisation géographique assez fine et les salaires d'autres part des professions du transport et de la logistique, indépendamment de l'activité principale de l'employeur, c'est à dire en prenant en compte le compte propre seront poursuivis.

Les premiers travaux ont permis de publier des résultats sur les transports routiers notamment dans le rapport sur le Bilan social du transport routier de marchandises, puis des études sur l'emploi logistique en repérant les métiers spécifiques. Ces travaux exploratoires ont notamment été exposés lors de la Semaine internationale du transport et de la logistique (SITL) de mars 2008 ; ils seront améliorés et poursuivis en vue de fournir des éléments en évolution dans un dispositif permanent d'observation.

Les travaux réalisés à partir du fichier national des immatriculations (FNI) du ministère de l'intérieur qui donnent lieu à l'élaboration du Fichier central des automobiles devront tenir compte du passage au nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce changement nécessitera de réviser le mode de travail pour constituer le fichier.

Le SESP, en collaboration avec l'UTAC travaillera à l'estimation du parc en service et de son utilisation à partir des données issues des contrôles techniques des véhicules. Les travaux d'appariement déjà réalisés (en 2006 pour les voitures particulières) et en 2007-2008 pour les véhicules utilitaires lourds seront repris notamment en essayant d'estimer le kilométrage annuel des véhicules. Les travaux devraient aboutir en 2009 pour les véhicules de transport en commun de personnes et les véhicules de transport routier de marchandises.

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009**

La préparation d'un compte satellite des transports, quantifiant la dépense nationale en transports ventilée par mode, par fonction (voyageurs, marchandises, infrastructures générales) et par nature (investissement en matériel, en infrastructure, rémunération du travail, du capital...) sera établi. Un premier projet, partiel, sera présenté lors de la Commission de juin 2008 mais les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2009.

Le rebasage des séries du bilan de la circulation routière sera opéré pour prendre en compte plus complètement les données disponibles sur l'évolution du trafic international et le sondage de circulation réalisé par le SETRA.

Les premières expériences de profilage d'entreprise dans le domaine des transports devraient démarrer en 2009 avec comme objectif d'analyser deux groupes agissant particulièrement dans le domaine. Ces travaux viendront en complément de ceux réalisés à l'Insee et également de l'analyse de la concentration des activités de transport qui a été présentée lors de la SITL de mars 2008.

## **3. Opérations répétitives**

### **3.1. Travaux intermodaux**

#### 3.1.1 Système d'information sur les Transports.

##### Volet Marchandises (SITRA-M)

La banque de données actuelle sur les flux de marchandises (SITRA-M) est alimentée à partir des fichiers du SESP, de la SNCF, de Voies navigables de France (VNF) et des Douanes.

#### 3.1.2. Statistiques sur les accidents de transport de matières dangereuses par voies terrestres

Synthèse statistique réalisée par la mission du transport des matières dangereuses au sein de la Direction générale de la mer et des transports (DGMT), à partir des comptes rendus relatifs aux accidents de transport de matières dangereuses par route, rail ou voie navigable intérieure.

#### 3.1.4. Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport

Réalisée actuellement par le SESP dans le transport fluvial et dans le transport routier de marchandises (enquête d'intérêt général, obligatoire) par suivi des prix de prestations représentatives. L'indice qui sera prochainement produit pour le transport de fret aérien utilise des sources statistiques existantes (IATA) et ne conduit donc pas à l'interrogation des entreprises. La partie relative au transport maritime de marchandises et à l'entreposage et la manutention reste à mettre en place.

### **3.2. Transports aériens**

#### 3.2.1. Dispositif annuel d'information concernant les compagnies aériennes françaises.

Réalisée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) sur les trafics (passagers, fret et poste), l'utilisation de la flotte et les effectifs.

#### 3.2.2. Exploitation mensuelle et trimestrielle des formulaires d'aérodromes.

Réalisée par la DGAC sur les trafics locaux et les renseignements techniques concernant les mouvements d'appareils.

#### 3.2.3. Résultats mensuels provisoires des principales compagnies françaises et des principaux aéroports.

Exploitation réalisée par la DGAC sur les trafics (passagers, fret et poste).

Le système de collecte et de diffusion de ces informations est en cours d'évolution vers une collecte automatique des informations exploitées pour aboutir à la connaissance des flux en fonction de l'origine et de la destination des passagers.

### **3.3. Transports maritimes**

#### **3.3.1. Base de données portuaires**

Gérée par la direction des transports maritimes, routiers et fluviaux (DTMRF), elle concerne l'activité des ports maritimes de commerce métropolitains et d'outre-mer, navires, escales, marchandises et passagers transportés. C'est à partir des données de cette base que la France satisfait aux obligations résultant de la directive 95/64/CE du Conseil de l'Union européenne du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer.

#### **3.3.2. Base de données sur la flotte de commerce française**

Consistance de la flotte de commerce sous pavillon français, par type de navire et armateur, statistiques élaborées par la DTMRF.

#### **3.3.3. Enquête sur les activités de l'armement français**

Exploitation par la DTMRF d'une enquête réalisée par Armateurs de France auprès de l'armement français ; elle permet d'estimer des tonnes-milles pour le pavillon français et les navires affrétés.

#### **3.3.4. Personnel de la marine marchande**

Exploitation de documents administratifs, réalisée par la direction des affaires maritimes (DGMT- DAM) : répartition des effectifs par âge, emploi, qualification, secteur d'activité.

#### **3.3.5. Emploi maritime au commerce**

Enquête réalisée par la Direction des affaires maritimes (DAM) auprès des principales entreprises françaises de transport maritime. Répartition des effectifs de marins français et étrangers par secteur d'activité, registre d'immatriculation, nationalité, nature du contrat et qualification. Cette opération fait l'objet, actuellement, d'un réexamen.

### **3.4. Transports fluviaux**

#### **3.4.1. Statistiques du trafic de la navigation intérieure**

Exploitation annuelle réalisée par les Voies navigables de France (VNF) à partir des déclarations de chargement : trafics des bateaux selon les sections de voies navigables et les ports.

#### **3.4.2. Situation de la flotte de bateaux de navigation intérieure en exploitation**

Bases de données VNF et DGMT : ventilation des bateaux par catégorie, âge, tonnage, puissance.

#### **3.4.3. Enquête semestrielle auprès des artisans bateliers**

Collecte semestrielle réalisée par VNF sur l'activité et les coûts d'exploitation des artisans bateliers.

#### **3.4.4. Dénombrement du personnel marinier**

Informations annuelles diffusées par le SESP, à partir de données de VNF, de la Caisse nationale de retraite de la batellerie et de l'URSSAF Batellerie.

#### **3.4.6. Enquête sur le tourisme fluvial**

Enquête réalisée par VNF sur l'activité des loueurs de bateaux de plaisance, des sociétés de bateaux-promenades et des sociétés de bateaux-hôtels.

### **3.5. Transports ferroviaires et remontées mécaniques**

#### **3.5.1. Statistiques concernant la SNCF.**

Effectifs, matériel, énergie consommée, accidents, trafic commercial (fret et passagers)

#### **3.5.1A. Statistiques concernant les opérateurs ferroviaires**

Enquête obligatoire auprès des opérateurs en réponse aux besoins d'informations prévues par le règlement européen 91/2003 et les demandes du Forum international des Transports (ex CEMT).

#### **3.5.2 Statistiques concernant Réseau Ferré de France**

RFF fournit à partir de 2005 des données sur les flux de transport sur le réseau ferroviaire types de trains, information par segment de réseau.

#### **3.5.3. Fichier informatique des remontées mécaniques**

Exploitation annuelle réalisée par la Direction générale de la mer et des transports (DGMT) – (service technique des remontées mécaniques et des transports guidés).

Fichier technique : classification des appareils selon leurs caractéristiques techniques.

Fichier trafic : trafic passagers ; jours de fonctionnement ; tarif saison hiver et saison été (collecte pour environ 2 800 appareils sur 4 000).

### **3.6. Transports routiers**

#### **3.6.1. Transports routiers de marchandises**

##### **3.6.1.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises** (enquête d'intérêt général, obligatoire)

Enquête hebdomadaire par sondage et par voie postale réalisée par le SESP auprès des propriétaires de camions de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et de tracteurs routiers (80 000 questionnaires environ par an), pour mesurer le trafic et les transports tant pour compte d'autrui que pour compte propre effectués par les véhicules à moteur immatriculés en France (de moins de 15 ans d'âge). C'est en 2002 que la limite inférieure de taille des camions est passée de 3 tonnes de charge utile (borne incluse) à 3,5 tonnes de PTAC (borne exclue, en cohérence avec le seuil d'accès à la profession de transport routier, au niveau européen).

##### **3.6.1.2. Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers des entreprises de transport routier par exploitation des disques de chronotachygraphe** (enquête d'intérêt général, non obligatoire)

Opération de collecte et traitement statistique de disques de chronotachygraphe pilotée par le SESP, avec exploitation des disques de chronotachygraphes de 750 conducteurs par trimestre. Ces données seront en partie récupérées par voie électronique pour les nouveaux chronotachygraphes à partir de 2006. L'enquête a du subir, pour des raisons de moyens un interruption en 2007, mais sera reprise en 2008.

##### **3.6.1.3. Enquête annuelle sur la durée du travail et les rémunérations des conducteurs routiers**

Complémentaire de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par exploitation des disques de chronotachygraphe (cf. 3.6.1.2). L'interruption de la partie durée du travail ne remet pas en cause la régularité de cette partie.

##### **3.6.1.4. Enquête de conjoncture auprès des entreprises de transport routier de marchandises** (enquête d'intérêt général, non obligatoire)

Enquête d'opinion mensuelle réalisée par l'Insee depuis début 2006.

##### **3.6.1.5. Enquête de conjoncture auprès de la messagerie**

Enquête trimestrielle réalisée par le SESP, auprès de 28 entreprises ou groupes d'entreprises : évolution passée de l'activité, en volume (nombre d'envois et tonnage) et en valeur (chiffre d'affaires). Questionnaire remanié fin 2003 pour mieux répondre à la demande de la profession.

- 3.6.1.6. Dépouillement statistique des résultats d'examen d'attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport  
Dépouillement réalisé par la Direction générale de la mer et des transports (DGMT) : nombre de candidats présentés et reçus.
- 3.6.1.7. Etat statistique sur l'utilisation des titres administratifs de transport.  
Exploitation réalisée par la DGMT des états trimestriels des autorisations délivrées et restituées.
- 3.6.1.8. Exploitation des comptes-rendus accompagnant les autorisations multilatérales  
Réalisée par la DGMT pour la CEMT : tonnes, tonnes-kilomètres, relations.
- 3.6.1.9. Aides de l'Etat aux regroupements d'entreprises de transport routier de marchandises – Fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC)  
Bilan annuel réalisé par la DGMT.
- 3.6.1.10. Dépouillement statistique des réunions des commissions des sanctions administratives et des sanctions prises par les Préfets à l'encontre des transporteurs routiers  
Réalisé par la DGMT (organisation et animation des contrôles).
- 3.6.1.11. Enquête sur les résultats des contrôles du transport routier sur route et en entreprise  
Réalisé par la DGMT. (organisation et animation des contrôles).
- 3.6.1.12. Tableau de bord de l'emploi et de la formation du groupe AFT-IFTIM  
Enquête sur l'emploi et la formation dans la branche transport (au sens de la convention collective) réalisée annuellement auprès de 2000 établissements (y compris de transport routier de voyageurs).
- 3.6.1.13. Enquête de conjoncture de la Banque de France  
Enquête mensuelle sur les opinions des transporteurs routiers de marchandises et des chefs d'entreprises de déménagement recueillies par téléphone (450 tous les mois) sur l'activité, les prix, les effectifs, la trésorerie.

### **3.6.2. Transports urbains et routiers de voyageurs.**

- 3.6.2.1. Transports publics urbains de province  
Exploitation annuelle, réalisée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) en liaison avec les CETE, des cahiers d'information remplis par les autorités organisatrices et les exploitants : structure des réseaux, parcs, effectifs, trafics, tarifs, résultats financiers. Opération menée en partenariat avec l'Union des transports publics (UTP) et le Groupement des autorités responsables de transport (GART).
- 3.6.2.2. Transports collectifs non urbains de province (appelée aussi transports collectifs départementaux)  
Réalisée par le CERTU auprès des départements, avec le concours des CETE : offre de transport, organisation et usage des services, dépenses des départements, modernisation des réseaux. Opération menée en partenariat avec l'Association des départements de France (ADF). Questionnaire en cours de révision.
- 3.6.2.3. Statistiques annuelles concernant la RATP  
Effectifs, matériel, réseaux (autobus et réseau ferré), voyageurs, voyageurs-kilomètres, véhicules-kilomètres.
- 3.6.2.5. Panel de conducteurs  
Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SESP ; déclarations chaque quinzaine des panélistes : achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.
- 3.6.2.6. Panel parc-auto

Panel SOFRES de 10 000 ménages, financé par l'ADEME, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et, certaines années, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) permettant l'observation annuelle des comportements automobiles des ménages : taux d'équipement, kilométrages annuels, consommation, structure du parc, achats.

#### 3.6.2.7. Enquêtes sur les pratiques de déplacements en milieu urbain

Réalisées par les autorités organisatrices de transports urbains, avec le concours du CERTU, auprès des ménages : caractéristiques des ménages et de leurs déplacements, mode de transport utilisé, motifs des déplacements...

### **3.6.3. Parc : Fichier central des automobiles (FCA)**

Le fichier central des automobiles (FCA) comprend les véhicules utilitaires, les voitures particulières et une partie des deux-roues motorisées. Il est établi sous la responsabilité du SESP à partir des contenus des cartes grises communiqués par le ministère de l'intérieur. Il est géré par l'Association Auxiliaire d'Automobiles. Le FCA permet la réalisation d'exploitations statistiques (connaissance du parc et des immatriculations, données conjoncturelles sur le marché de l'automobile, base de sondage) mais est également utilisé à des fins administratives (établissement du parc d'intérêt national, du parc de réquisition militaire). Le passage au nouveau SIV (système d'immatriculation de véhicules) du ministère de l'intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne devrait en principe pas perturber immédiatement les séries statistiques produites sur les immatriculation et le parc de véhicules.

### **3.6.4. Infrastructure et circulation routières**

#### 3.6.4.1. Identification du réseau national

Exploitation et mise à jour par les DDE du Système d'information connaissance du réseau routier (SIR) du SETRA /CSTR : caractéristiques du réseau national.

#### 3.6.4.2. Recensement permanent de la circulation sur les routes nationales et les autoroutes non concédées

Réalisé par les DDE et les CETE, avec le concours de la direction de la sécurité et de la circulation routières : détermination du trafic par des compteurs automatiques permanents (1600) ou temporaires. Le SETRA est chargé des publications.

#### 3.6.4.3. Indice national de circulation

Réalisé par le SETRA/CSTR à partir de données de comptages sur un échantillon de sites (250) et de périodes d'observation. En cours de révision : calcul sur le nouveau réseau routier national après transfert aux départements, distinction entre urbain et interurbain pour les autoroutes et les voies rapides.

#### 3.6.4.4. Recensement permanent de la circulation sur les autoroutes concédées

Réalisé par les sociétés d'autoroutes et l'ASFA, aux péages sur les autoroutes fermées, et à partir des compteurs automatiques sur les autoroutes ouvertes : trafics par sections et tronçons.

### **3.6.5. Sécurité routière**

#### 3.6.5.1. Exploitation nationale du fichier des accidents corporels de la circulation routière, réalisée à partir des bulletins d'analyse d'accidents corporels (BAAC)

Réalisée par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) à partir des procès-verbaux des BAAC (gendarmerie nationale et police nationale) : tous accidents corporels.

#### 3.6.5.2. Sondages sur les vitesses, le port de la ceinture de sécurité et du casque

Réalisés par l'ONISR à partir d'enquêtes par sondages, quadrimestrielles (au moyen de radars ou de cinémomètres) sur un panel de points représentatifs ; intégration des résultats dans les bilans de circulation routière. L'utilisation du système informatisé de recueil des données (SIREDO) est en cours d'expérimentation.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Les allègements de charge pour les entreprises seront essentiellement le fait de la mise en œuvre du programme de rénovation des statistiques structurelles annuelles d'entreprises qui utilisera à compter de 2009 les sources fiscales en remplacement du questionnaire habituel pour une partie importante de l'enquête.

Par ailleurs, l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (enquête TRV), arrêtée en 2007 ne sera pas renouvelée en 2009. L'estimation des kilométrages parcourus par les véhicules sera réalisée à partir de l'exploitation des contrôles techniques des véhicules, sans interrogation des entreprises.

Concernant l'enquête sur le transport routier de marchandises, à partir de juin 2008, il sera possible aux entreprises de répondre par internet. Cette expérience devrait être étendue à la réponse aux enquêtes thématiques sectorielles annuelles.

## **5. Aspects particuliers du programme 2009**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Le SESP s'efforce de rendre accessible aux Observatoires régionaux des transports un maximum de données régionales. Cette mise à disposition concerne les flux de marchandises (enquête TRM en particulier), la démographie des entreprises (SIRENE), l'emploi (EPURE, DADS) et prochainement des données sur le marché du travail (base NOSTRA de la DARES).

### **5.2. Aspects environnement**

L'aspect environnemental des transports prend une place de plus en plus importante : les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment impliquent une mesure la plus précise et localisée possible. Aussi, le rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation a développé un chapitre consacré à l'environnement et aux externalités des transports.

En liaison avec l'ADEME et le CITEPA, le SESP va participer à la mise en place et aux travaux de l'« observatoire Energie environnement des transports » (OEET) créé à la suite du Grenelle de l'environnement et composé de deux comités techniques (l'un « marchandises », l'autre « voyageurs ») et d'un Conseil de validation qui rassemblera des représentants des 5 collèges (Etat, salariés, employeurs, ONG et collectivités territoriales).

Les statistiques relatives à la « capacité d'émission de CO<sub>2</sub> » des voitures particulières immatriculées seront prochainement mises en ligne sur le site internet du SESP. Ces données, recueillies à partir de réceptions européennes de véhicules sont celles qui doivent figurer depuis 2004 sur le certificat d'immatriculation des véhicules (pour les voitures particulières). Le nombre d'immatriculations diffusé actuellement par régions, genre...sera dès lors disponible depuis 2003 par classe d'émission.

### **5.3. Aspects européens**

L'emprise européenne s'exprime cette année essentiellement au travers des différents changements de nomenclatures à opérer : passage de la NAF Rev1 à la NAF Rev2 avec les enquêtes annuelles structurelles 2008 en 2009, mais préalablement dans les enquêtes conjoncturelles (en particulier l'enquête TRM) dès 2008 ; passage à la nouvelle nomenclature NUTS dans l'enquête TRM pour sa composante internationale, passage à la nouvelle nomenclature statistique des transports (NST).

## **6. Diffusion des travaux**

Les choix stratégiques du SESP arrêtés en 2006 pour la publication des données sur internet permettent de revoir progressivement son système de diffusion. Cette refonte touchera l'ensemble des productions statistiques des transports. Les données de l'enquête annuelle d'entreprise et la diffusion de données régionales sont désormais accessibles en format Beyond ; les statistiques sur les immatriculations de véhicules seront prochainement rendues disponibles sous ce format en plus des

traditionnels tableaux. Dans un deuxième temps, le parc des véhicules sera diffusé sous forme de cubes en format Beyond puis les résultats de l'enquête sur le transport routier de marchandises.

Les premiers résultats de l'enquête nationale transports et déplacement, réalisée entre mai 2007 et avril 2008 seront publiés dans un numéro spécial des notes de synthèse du SESP à la fin du premier semestre 2009. Cette publication visera à présenter un synthèse de l'évolution de la mobilité entre 1994 (date de l'enquête précédente) et 2008, la structure des déplacements des ménages selon les motifs, le mode, la durée, l'actualisation du parc des véhicules ainsi que leur utilisation.

L'enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers, a donné lieu à la publication d'une information rapide (4 pages) ; les tableaux étoffés de résultats seront mis en ligne ultérieurement.

Les travaux permanents donneront quant à eux lieu à publication dans les formats habituels que sont les SESP Informations rapides et les SESP en bref, le mémento statistique des transports, la mise à jour de la base de données SITRAM et les deux rapports de synthèse que sont le rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation et le Bilan social du transport routier de marchandises.

Toutes les publications du SESP sont disponibles sur [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) .

## **1. Exposé de Synthèse**

Un chantier de moyen terme concerne le suivi des hébergements collectifs touristiques autres que les hôtels et les campings. Une première étape sera franchie d'ici fin 2008 avec la mise en place d'un parc de référence limité aux unités réglementées et bien repérées d'une certaine taille. Ainsi le contour du champ du parc des hébergements collectifs est à présent arrêté à la suite des travaux engagés par le Pôle Tourisme et la Direction du Tourisme sur ce thème. Les aspects organisationnels de la gestion du parc ont été définis. Le parc, initialisé par le pôle, est proposé à la validation aux directions régionales à titre d'expert car elles sont en relation avec les partenaires touristiques locaux qui sont une source incontournable d'informations. L'étape suivante est la mise au point d'une enquête de fréquentation sur ce nouveau champ envisagée dès 2009 ; dans un premier temps cette enquête répondra strictement aux besoins exprimés par la Directive européenne au niveau France entière et régions.

Par ailleurs, 2009 sera la première année où les hôtels interrogés sur leur fréquentation pourront utiliser l'option de réponse par internet. Le pôle aura à suivre particulièrement l'impact de ce nouveau mode de collecte tant au niveau de l'utilisation de ce support par les hôteliers qu'au niveau de la qualité des réponses obtenues.

Enfin, d'une façon générale, le Pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux et d'éviter la concurrence entre différentes opérations.

## **2. Travaux nouveaux pour 2009**

### **2.1 Enquête vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

#### **Extension des enquêtes de fréquentation aux autres hébergements collectifs**

La constitution fin 2008 d'un parc des hébergements collectifs qui complète le parc de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air est une première étape pour préparer la mise en place d'une enquête. Le suivi du parc se limitera aux hébergements collectifs retenus car réglementés, bien repérés et correctement immatriculés dans le répertoire SIRENE : les résidences de tourisme, les résidences hôtelières, les auberges de jeunesse, les centres internationaux de séjour, les centres sportifs, les maisons familiales et les villages de vacances. Ces établissements collectifs touristiques relèvent des groupes d'activités 55.1 à 55.3 de la Nomenclature d'Activités Française (NAF Rev 2).

La réflexion est déjà largement engagée pour mettre en place une nouvelle enquête de fréquentation auprès de ces hébergements collectifs, ce travail s'appuie beaucoup sur l'expérience des trois enquêtes d'initiative régionale réalisées dans les directions régionales de Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes. Pour être en conformité avec l'actuelle directive européenne sur les statistiques du tourisme, le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est le niveau France entière et la région avec une ventilation des arrivées et nuitées des résidents et des non résidents.

## **3. Opérations répétitives**

### **3.1 Enquêtes**

#### **- Enquêtes de fréquentation auprès des hôtels et des campings**

Le dispositif des enquêtes de fréquentation des hôtels et des campings (l'hôtellerie de plein air) connaît à présent son rythme de croisière après une période de rénovation dans le cadre de l'application Tourisme 2 gérée par l'Insee : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle début 2005, celle sur les hôtels début 2006. Il n'est pas envisagé d'évolution à court terme autre que l'option de collecte par internet.

### **3.2 Exploitation de fichiers administratifs**

### **3.3 Autres travaux**

#### **- Fichier des hébergements**

Ce fichier est mis à jour en continu à partir du répertoire SIRENE (dont il constitue un répertoire associé), des arrêtés d'homologations délivrés par les préfetures, des informations collectées au travers des enquêtes de fréquentation et d'informations fournies par les partenaires régionaux et départementaux.

A partir de son élargissement aux autres hébergements collectifs, le pôle assurera la mise à jour du parc : cette gestion centralisée permettra une meilleure expertise des différents hébergements contenus dans le parc.

L'application Tourisme 2 sera le support de la gestion du parc dans son ensemble.

## **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

L'option de réponse par Internet aux enquêtes de fréquentation pour les hôtels devrait constituer un réel allégement pour les entreprises qui choisiront ce mode de réponse. A terme, ceci supprimera des échanges de courriers papiers pour les unités qui adopteront ce mode de réponse régulier.

Une autre façon d'alléger la charge est d'adapter les protocoles de collecte auprès des unités. Ainsi, on sait que les autres hébergements collectifs, comme les résidences de tourisme ou les résidences hôtelières, sont souvent organisés en réseaux d'enseigne ; des contacts sont envisagés avec les têtes de réseaux pour définir avec elles un protocole de collecte qui aurait pour but d'alléger d'autant la charge de leurs établissements respectifs.

Enfin, il faut souligner que les enquêtes de fréquentation touristiques sont le plus souvent réalisées en partenariat avec les organismes locaux dans le cadre de conventions régionales, ce qui permet de fédérer les besoins et de garantir la cohérence du système d'observation et de contribuer ainsi à limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises.

## **5. Aspects particuliers du programme 2009**

### **5.1 Aspects « régionaux et locaux »**

Les enquêtes et les études menées par l'Insee dans le domaine du tourisme sont surtout régionales par construction. Le pôle veillera à l'harmonisation et/ou à la coordination de la diffusion des résultats en concertation avec la Direction du Tourisme. Il développera la diffusion des statistiques du tourisme, en particulier sur le site internet de l'Insee en cohérence avec le site de la Direction du Tourisme.

### **5.2. Aspects « environnement »**

Néant

### **5.3. Aspects « européens »**

L'Insee et la Direction du Tourisme participent au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques du Tourisme. Il convient de signaler qu'Eurostat a lancé un chantier visant à rénover la directive européenne de 1995 sur les statistiques du tourisme, chantier qui devrait aboutir en 2010-2011. Les développements sur les hébergements collectifs devraient être alors en conformité avec le nouveau texte européen.

## 6. Liste des publications

Les résultats mensuels des enquêtes de fréquentation sont publiés dans la Note de conjoncture de la direction du Tourisme. Les données annuelles figurent dans le mémento du tourisme de cette même Direction.

Par ailleurs, chaque Direction régionale de l'Insee a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les Tableaux Économiques Régionaux de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

### Récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et les campings	Pôle Tourisme	Réalisé	Rénovation achevée début 2006
Mesure du poids économique du tourisme et suivi de l'emploi touristique	Pôle Tourisme	Réalisé	Consolidation et développement de méthodes en 2006
Suivi des hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings	Pôle Tourisme (en lien avec la DT)	En cours	Mise en place d'un dispositif amorcé en 2007 avec la réalisation d'un parc des hébergements collectifs fin 2008 et la réalisation d'une enquête prévue sur 2009.
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie : collecte par internet	Pôle tourisme et projet Collecte et Retour par Internet(CRPI)	En cours	Mise en place d'un projet amorcé en 2007, développé en 2008 avec un début de mise en œuvre en 2009.

**Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi**  
**Secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services**

Direction du Tourisme - Département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques.

## 1. Exposé de synthèse

L'année 2009 sera la première année du nouveau programme à moyen terme. Une priorité forte sera donnée aux travaux de synthèse, avec notamment la mise en place d'un compte satellite du Tourisme (CST), conforme aux normes internationales proposées par l'Organisation Mondiale du Tourisme (UN-WTO). A travers cette démarche de réconciliation des différentes sources, l'objectif est de mieux appréhender le poids économique du tourisme, et ses différentes composantes, ainsi que de proposer des estimations alternatives sur certains champs peu, ou mal couverts par le dispositif d'enquêtes.

L'année 2009 devrait également être celle de l'extension des enquêtes de fréquentation à l'ensemble des hébergements touristiques collectifs. Cette enquête sera réalisée par l'Insee, ce qui conduira à adapter la dimension de l'enquête aux moyens que l'Insee peut déployer sur cette opération. La tenue de ce calendrier correspond notamment à un engagement de la France à satisfaire aux exigences de la directive européenne de 1995 relative aux statistiques du tourisme.

Les deux enquêtes portant sur la connaissance de la demande touristique « l'enquête sur les visiteurs venant de l'étranger » (EVE) et le « suivi de la demande touristique des personnes résidant en France » (SDT) ne connaîtront pas de modifications substantielles en 2009, après leurs rénovations introduites en 2007 pour l'une et 2008 pour l'autre, à l'occasion du renouvellement de leur marché de sous-traitance respectif. Il faudra cependant engager des travaux de réflexion sur le devenir des statistiques du tourisme international en France et plus précisément les évolutions d'un dispositif de type « enquête aux frontières ».

Enfin le renouvellement du SDT intervenu en 2008 et le démarrage de l'extension de nos enquêtes de fréquentation devraient nous permettre courant 2009 de respecter pleinement nos obligations communautaires et d'être en position de satisfaire au prochain règlement qui devrait être proposé au Comité du programme statistique (CPS) d'ici 2009.

## 2. Travaux nouveaux pour 2009

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

#### **Enquête « Suivi de la Demande Touristique » (SDT)**

Le SDT porte sur le comportement touristique des personnes résidant en France. Il permet, notamment, de répondre à la partie « demande » de la directive européenne. Cette enquête, qui a reçu un avis d'opportunité favorable lors de la réunion de la formation « Transport Tourisme » de mai 2007, aura été redéfinie mi-2008, à l'occasion de l'échéance du marché de sous-traitance. La collecte de la nouvelle enquête démarrera en juillet 2008. Plusieurs aménagements ont été retenus, à l'issue des concertations engagées avec les partenaires dans le cadre du nouveau marché. En premier lieu une plus grande attention est portée aux déplacements touristiques des enfants, notamment du fait de la disparition des « Enquêtes Permanentes Condition de Vie » de l'Insee et de leur partie variable sur les vacances. Par ailleurs le questionnement mensuel est allégé, au profit d'une enquête trimestrielle comportant un volet fixe et un volet variable. Toutefois, la taille de l'échantillon mensuel permet de continuer à obtenir les données de base de la fréquentation touristique au niveau régional. En effet les Régions, les Comités Régionaux du Tourisme, utilisent pratiquement toutes le SDT ce qui permet de préserver l'existence d'un dispositif référent et homogène pour fournir la fréquentation touristique régionale des personnes résidant en France. Par ailleurs le SDT est le seul dispositif qui donne de l'information sur la fréquentation des hébergements non marchands, ainsi que des hébergements privés marchands qui ne font pas l'objet d'une enquête de fréquentation. Ce dispositif permet

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques 2009 de la formation « Transports, tourisme »

également d'aborder des problématiques très diversifiées au-delà de la seule sphère touristique. La mise en place du volet trimestriel devrait contribuer à développer et à approfondir les capacités d'études sur le tourisme.

### **Mise en place d'un dispositif national d'enquêtes auprès des « autres hébergements touristiques »**

La France, conformément à la directive européenne de 1995, doit fournir des statistiques de fréquentation et de parc, pour l'ensemble des hébergements collectifs. Pour l'instant, cette obligation n'est respectée que pour le sous-ensemble « campings et hôtellerie de tourisme ». Une des difficultés majeures rencontrée pour la mise en place d'un dispositif d'enquête auprès des « autres hébergements touristiques collectifs » est la description du parc de ces hébergements. En effet, la nomenclature d'activité française ne permet pas de cerner ce champ de façon exhaustive et sans ambiguïté, notamment du fait de la présence d'hébergements à vocation touristique dans de nombreux codes d'activité, dont certains ne sont pas, a priori, touristiques. Par ailleurs, les hébergements présents dans les codes d'activités touristiques ne sont pas nécessairement des hébergements collectifs. Le travail effectué par le pôle « tourisme » de l'Insee, en liaison avec la Direction du tourisme, a permis de constituer un parc cohérent des hébergements collectifs. Il faut souligner aussi l'implication des directions régionales de l'Insee de Rhône-Alpes, Poitou-Charentes et Languedoc Roussillon, ainsi que la collaboration de leurs partenaires régionaux, qui ont conduit des opérations pilote sur leurs régions. Enfin il convient de noter que l'Union Nationale des Associations Touristiques, ainsi que le Syndicat National des Résidences de Tourisme collaborent à cette constitution du parc et soutiennent le projet d'enquête.

La mise en place de ces enquêtes se fait dans un contexte de tension sur les moyens de gestion des directions régionales de l'Insee, ce qui conduira à adapter la taille de l'échantillon. Cela peut avoir une incidence sur les attentes d'un certain nombre d'acteurs du tourisme et de l'observation du tourisme en région qui attendent beaucoup de ce dispositif. En effet, ces enquêtes de fréquentation constituent le seul outil qui apporte de l'information touristique conjoncturelle quantitative et homogène sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu des contraintes de moyens, il faudra peut-être équilibrer les trois sous-champs d'enquêtes. Aujourd'hui le parc des campings est en effet enquêté exhaustivement, et le parc hôtelier à 75 %. Le complément d'enquête des « autres hébergements collectifs » pourrait s'accompagner d'un allègement des échantillons des enquêtes hôtels et campings.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009**

### **Suivi des arrivées de touristes non-résidents à partir des fiches de débarquement**

Une demande d'accès aux données archivées dans le Fichier National Transfrontalier a été transmise à la Direction centrale de la police de l'air et des frontières qui gère ce fichier. L'utilisation de ces données, complétée par une meilleure connaissance des dispositifs de contrôle des passagers, fera l'objet d'un examen, afin de juger de la possibilité de les utiliser pour consolider nos statistiques sur les arrivées de touristes non résidents. Cependant il s'agit uniquement de données de comptage, peu informatives sur le comportement des passagers et la nature touristique de leur déplacement. Un avis d'opportunité favorable à ce projet a été donné par la formation « Transports, Tourisme » du CNIS, dans le cadre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée, lors de sa réunion de mai 2007.

### **Suivi des entreprises et des établissements dépendant réglementairement du Ministère en charge du Tourisme**

Ce point figure au programme à moyen terme. L'information concernant les opérateurs travaillant dans le cadre de la réglementation du Tourisme n'est pas systématiquement centralisée. Ainsi, la vue d'ensemble de ces secteurs et leur suivi en sont rendus d'autant plus difficile. Cependant, les préfetures et certaines collectivités territoriales détiennent, réglementairement, cette information. Il apparaît donc souhaitable et réaliste de constituer des répertoires nationaux. De tels répertoires ne peuvent qu'améliorer la connaissance statistique de ces secteurs, notamment parce que les sources telles que SIRENE, ne sont pas très adaptées au suivi de la démographie de ces activités qui ne sont pas toujours le fait d'entreprises.

### **Performances des secteurs touristiques**

Le recours aux enquêtes de conjoncture dans les services sera systématisé. Notamment une adaptation du champ de ces enquêtes sera recherchée pour suivre plus finement qu'à l'heure actuelle la conjoncture des activités les plus caractéristiques du tourisme.

Il sera étudié la possibilité, avec l'Acoss, de disposer d'indicateurs conjoncturels relatifs à l'emploi, plus précis et plus complets que ceux proposés en standard par l'Insee et l'Unedic.

Une convention d'échange de données a été conclue avec le Centre d'Études des Tours Opérateurs (CETO), ce qui permet une meilleure connaissance de la conjoncture du marché des voyages.

Enfin, les travaux conduits avec l'Insee sur les emplois liés à la présence de touristes, à partir des DADS, pourront être approfondis sur plusieurs points : caractérisation des emplois et des employés, lien entre la population présente et l'emploi, degré de « touristicité » des activités, etc. En outre, les DADS permettent d'estimer l'emploi saisonnier, et de connaître les caractéristiques des personnes qui occupent ces emplois. La demande du ministère en charge du tourisme de mieux connaître les emplois saisonniers est très forte. Elle revêt de nombreux enjeux, dont l'accueil des saisonniers sur les sites touristiques.

## **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2009**

### **Comptes Satellites du Tourisme<sup>1</sup> (CST)**

Le projet d'établir un CST selon les normes internationales en vigueur est très important, du fait de la promotion qu'en font l'OMT et l'OCDE. De plus, si le CST n'est pas demandé dans le prochain règlement européen sur les statistiques du tourisme, Eurostat a initié une réflexion, qui sera suivie par la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. Il est donc essentiel que la France puisse participer aux nombreux débats autour de la mise en place, de l'utilisation et de l'amélioration des CST. Ces travaux devront s'accompagner d'une refonte de nos publications relatives aux comptes du Tourisme. L'année 2009 devrait être celle de la transition définitive vers ce nouveau système de comptes.

### **Amélioration de la connaissance de la demande touristique des résidents.**

Il s'agira de travailler sur l'analyse des comportements touristiques individuels en recourant plus systématiquement à des méthodes d'analyse longitudinale sur le panel SDT. En effet les statistiques individuelles sont systématiquement fournies sur une base annuelle et peu de données permettent de reconstituer des trajectoires individuelles sur plusieurs années. La problématique du non-départ récurrent sera analysée.

## **3. Opérations répétitives**

### **3.1. Enquêtes**

#### **Le dispositif de suivi de la demande touristique (SDT).**

Le SDT porte sur le comportement touristique des personnes résidant en France (cf. point 2.1). Il permet, notamment, de répondre à la partie « demande » de la directive européenne. Depuis mi-2008, il s'agit d'un dispositif composé d'une enquête maître, composée d'un panel mensuel. Ce panel permet de mesurer les principales caractéristiques des touristes et de leurs séjours. Il permet aussi de repérer des populations particulières qui font l'objet d'une ré-interrogation. Ainsi la Banque de France conduit une enquête mensuelle sur les dépenses des touristes qui se rendent à l'étranger ou dans une Collectivité d'Outre-Mer. Il existe également une enquête trimestrielle, composée d'un volet fixe et d'un volet variable, qui permet d'aborder des thèmes diversifiés sur les activités touristiques. Ce nouveau dispositif entrera effectivement en vigueur en juillet 2008.

---

<sup>1</sup> La France publie depuis plusieurs années un compte du tourisme qui en son temps était précurseur mais qui, aujourd'hui, ne répond plus aux normes internationales en vigueur.

### **Enquête Hôtellerie**

Il s'agit d'une enquête mensuelle auprès des hôtels homologués et hôtels de chaîne non homologués. Depuis le projet « tourisme 2 », les DOM sont couverts. Une des particularités de cette enquête est de faire l'objet d'extensions d'échantillon dans toutes les régions. L'Insee assure la maîtrise d'œuvre de cette opération. Il est prévu pour 2009 une possibilité de réponse par Internet pour les hôteliers.

### **Enquête hôtellerie de plein-air**

Il s'agit d'une enquête mensuelle exhaustive auprès des campings classés. Elle a lieu de mai à septembre. L'Insee assure la maîtrise d'œuvre de cette enquête.

### **Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)**

EVE est l'enquête qui porte sur les visiteurs non-résidents en France. Elle permet à la Direction du tourisme de quantifier et qualifier les séjours des non-résidents et à la Banque de France d'estimer les recettes de la ligne « Voyages » de la balance des paiements. Le marché actuel a été passé en 2007 pour une durée de trois ans. Dans le cadre du moyen terme des réflexions doivent s'engager dès 2008, pour travailler à concevoir le dispositif qui prendra la suite mi-2010.

## **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

### **DADS**

Pour les raisons évoquées au 2.2 nous souhaitons disposer d'un accès aux DADS.

## **3.3. Autres travaux**

### **Comptes du tourisme**

Les comptes du tourisme tels qu'ils sont produits actuellement seront reconduits tant que la refonte ne sera pas pleinement opérationnelle (cf. point 2.3).

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Dans ce domaine, l'essentiel des efforts de la direction du Tourisme, de l'Insee et des acteurs locaux du tourisme sont consacrés à éviter, voire à faire disparaître, les enquêtes parallèles aux enquêtes de fréquentation hôtellerie et hôtellerie de plein-air de la statistique publique. La fin des contrats de plan État-Régions doit conduire à davantage de vigilance, si l'État venait à se désengager des partenariats locaux noués autour de ces enquêtes.

## **5. Aspects particuliers du programme 2009**

### **5.1. Aspects « régionaux ou locaux »**

Mise en place d'une plate-forme méthodologique nationale sur les opérations régionales

Il existe une demande récurrente des acteurs locaux, notamment des Observatoires Régionaux du Tourisme, pour la constitution d'un centre de ressources référent à leur usage. Ce centre de ressources serait appelé à traiter de problèmes de normes et de concepts, afin que les observations territoriales soient homogènes et donc comparables d'un espace à l'autre sur un certain nombre de critères. Il pourrait aussi promouvoir et faciliter la mutualisation d'opérations pour lesquelles l'État et les Régions ont un intérêt commun. Une convention entre la Direction du tourisme et la commission « observation » de la Fédération Nationale des Comités Régionaux du Tourisme est en cours de rédaction à ce sujet.

Mise en place d'une coordination de l'observation avec les services déconcentrés du ministère en charge du tourisme

Avec la fin des contrats de plan « État-Régions », qui avaient permis la création des Observatoires Régionaux du Tourisme, s'est reposée la question du positionnement de la direction du Tourisme sur le terrain de l'observation locale. Aujourd'hui le ministère dispose d'un budget annuel à l'attention de

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques 2009 de la formation « Transports, tourisme »

ses services déconcentrés, les délégations régionales du tourisme. La Direction du tourisme répartit ce budget entre les régions. Une circulaire aux délégués régionaux au tourisme fixe les axes prioritaires. A noter que l'action de l'État en ce domaine revêt d'abord un côté incitatif, puisque la plupart des actions menées sur l'observation et la statistique le sont en partenariat, notamment financier, avec les Comités Régionaux et Départementaux du Tourisme. Il s'agit par ailleurs d'assurer une certaine continuité budgétaire et de fonctionnement par rapport aux pratiques en vigueur lors des contrats de plan État-Régions.

#### Développement des travaux sur l'économie « présente »

Depuis 2005 la direction du Tourisme développe une méthode d'estimation de la population présente à un instant donné, sur un territoire donné. Ces estimations s'appuient sur l'enquête « Suivi de la Demande Touristique » et les données des enquêtes de fréquentation des hébergements. Elles ont donné lieu pour l'instant à une publication au niveau du département. Certaines pistes sont actuellement explorées, afin de produire des estimations à un niveau infra-départemental. Pour cela, un partenariat d'études avec le PSAR « analyses territoriales » de l'Insee a été initié.

### 5.2. Aspects « environnement »

Les aspects environnementaux du tourisme sont traités sous forme de partenariats, soit avec le monde de la recherche, soit avec le service statistique du ministère de l'environnement du développement et de l'aménagement durables (MEDAD). Les possibilités d'exploitation du SDT et de l'enquête sur les déplacements à la journée nous permettent d'établir des partenariats avec les organismes en charge des questions d'environnement, sur des thèmes touchant à la fréquentation des territoires, à la pollution générée par les déplacements, etc.

Un partenariat est engagé avec l'IFEN, qui participe au volet trimestriel du SDT, dans le but d'affiner la connaissance des pratiques écologiques des touristes.

Une étude a été publiée par la D4E du MEDAD sur les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements touristiques. Ce travail pourrait donner lieu à la production d'un indicateur pérenne ainsi qu'à des études plus poussées sur l'analyse du comportement des touristes.

Le service statistique de la Direction du tourisme participe également à un groupe de travail sur les effets des changements climatiques sur les activités touristiques.

### 5.3 Aspects « européens »

La phase de concertation concernant la mise à jour de la directive de 1995 sur les statistiques du tourisme et la définition d'un nouveau règlement sera terminée courant 2008. Le projet entrera donc dans le circuit de validation de la commission d'ici 2009. La France ayant participé aux phases de concertation, les principaux aménagements et nouveautés qu'amènera ce texte ont pu être pris en compte par anticipation, aussi bien pour les enquêtes de fréquentation que pour le nouveau marché de l'enquête SDT de suivi de la demande touristique. La France devrait ainsi être en mesure de répondre au prochain règlement au moment de sa mise en application. Ce point revêt une importance particulière dans le contexte d'élargissement de l'Union Européenne qui conduira inévitablement Eurostat à un suivi plus rigoureux du respect des obligations par les États membres.

Par ailleurs la France organise en novembre 2008, le forum international des statistiques du tourisme. Ce forum, qui se déroule tous les deux ans dans un pays différent, est initié par Eurostat et l'OCDE.

## 6. Diffusion des travaux

Nous diffusons nos travaux essentiellement sur le site de la direction du Tourisme ([www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)). La ligne éditoriale statistique a été refondue fin 2005 et se décline selon cinq composantes : conjoncture hôtelière (mensuel), tableau de bord du Tourisme (mensuel), bilans (de saisons et annuels), Tourisme Info-Stat (recueil d'études thématiques synthétiques) ainsi que des dossiers statistiques, lorsque le thème mérite une publication plus conséquente.

Le « mémento du tourisme » et les « chiffres clés », ouvrages annuels produits par le SSM, sont publiés à la documentation française

Parallèlement nous pouvons avoir recours à la ligne éditoriale de l'Insee : nous produisons un Insee Références : « le tourisme en France »<sup>2</sup> et un ou plusieurs Insee-Première par an.

---

<sup>2</sup> des discussions sont en cours avec l'Insee concernant sa deuxième édition

Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Avant-projet de programmes statistiques 2009 de la formation « Transports, tourisme »

## Annexe : liste des publications diffusées effectivement en 2007

### **Publications Direction du Tourisme**

#### **Tourisme Infos Stat**

- Tourisme des Français : bilan de la saison estivale 2007
- Tourisme des Français : bilan de la saison hivernale 2006-2007
- L'effet coupe du monde de rugby dans l'hôtellerie
- 25 ans de vacances des Français
- Les séjours des Français pour des séjours situés en métropole
- Les séjours des Français pour des séjours situés hors métropole
- Tourisme des Français : bilan de l'année 2006
- Résultats de l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger

#### **Conjoncture hôtelière**

- Une note mensuelle hôtellerie au 10 du mois M+2

#### **Tableau de bord du tourisme**

- Une note mensuelle vers la fin du mois M + 2

#### **Bilans**

- Bilan annuel hôtellerie 2006
- Bilan d'été 2006 campings

#### **Dossiers**

- Les résidences secondaires détenues par des non-résidents
- Tourisme urbain

#### **Comptes du tourisme**

- Comptes du tourisme de l'année 2006

#### **A la documentation française**

- Mémento du tourisme (édition 2007)
- Les chiffres clés du tourisme (édition 2007)

#### **Insee Première**

- Vacances des Français : les générations se suivent et se ressemblent de plus en plus
- Bilan hôtellerie-campings